

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2755

présenté par  
M. Martin

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« euthanasie médicale ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 4, 6 et 7.

III. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer aux mots :

« apporté l’assistance »

les mots :

« réalisé l’euthanasie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’objectif de cet amendement est de remplacer la notion d’assistance médicalisée active à mourir par la notion d’euthanasie médicale.